



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 19/2022

Vevey, le 26 septembre 2022

**Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal du jeudi 6 octobre 2022**

**Réponse à l'interpellation de Madame Sarah Dohr VL / Interpartis, intitulée "Festivalocal",
déposée à la séance du Conseil communal du jeudi 23 juin 2022**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 15 juin 2022, Mme Sarah Dohr a déposé une interpellation relative à l'organisation et la gestion du Festivalocal en posant plusieurs questions quant au respect des autorisations, directives et dispositions de la Municipalité et d'ASR et plus particulièrement au sujet de l'orientation des scènes, du respect des standards de volume sonore, des horaires, des prescriptions au sujet de la conservation des arbres et de la pelouse situés au Jardin du Rivage, ainsi que de l'utilisation de l'espace jeux et du parking le long du quai Maria-Belgia.

Pour mémoire, le Festivalocal est un festival openair créé en 2007 et dédié à la promotion des musiques actuelles et de la scène électronique auprès d'un large public, privilégiant la mixité sociale et les échanges culturels plutôt que commerciaux, notamment en instaurant une entrée prix libre.

Question 1 : « *Est-ce que les différentes directives, autorisations et dispositions données par nos autorités (ASR et Municipalité) ont été respectées ?* »

Si la Municipalité est favorable à ce que la ville soit vivante et animée, elle a en effet constaté, malgré les nombreuses séances et autres échanges avec l'organisateur, que les dispositions suivantes n'ont pas été

respectées :

- l'orientation des scènes ;
- le volume de diffusion de musique sonore autorisé ;
- les horaires ;
- le périmètre de manifestation et de stationnement utile à l'organisation ;
- food-truck installés dans des zones non autorisées ;
- installation sans autorisation de tables dans la zone parc à jeux pour enfants ;
- pelouse anéantie, deux arbres abimés suite aux piétinement et à l'installation d'infrastructures

Question 2 : « *Y-a-t-il eu des dénonciations, plaintes, liées à l'événement ? Si oui, de quelles natures sont-elles ? Pour comparaison, est-ce que des plaintes ou des dénonciations liées aux autorisations accordées ont été constatés pour Animai, le Vibiscum festival, ou la Fête de la Bière, autres manifestations ayant eu lieu récemment au même endroit que le Festivalocal ou à proximité directe ?* »

S'agissant plus particulièrement de la manifestation Festivalocal, plusieurs dénonciations ont été faites par Police Riviera pour notamment des problématiques liées aux stupéfiants, au non-respect de l'affichage de la vente d'alcool aux mineurs ainsi qu'à la perturbation de l'ordre public (non-respect du volume sonore autorisé, dépassement de l'heure de fin de la diffusion de musique le dimanche, soit 23h20 au lieu de 21h30).

Par ailleurs, ASR a notifié des amendes d'ordre pour du stationnement illicite.

Finalement, l'organisateur a été dénoncé pour « Infractions à l'Ordonnance relative à la Loi Fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non-ionisant et au son (O-LRNIS), infraction au Règlement d'exécution de la Loi sur les auberges et débits de boissons (RLADB) et infraction au Règlement général de police de l'Association de communes Sécurité Riviera (RGPI).

Concernant les autres manifestations s'étant tenues au Rivage, les autorités ont reçu des plaintes de riveraines et riverains, notamment aux nuisances sonores et à l'occupation de l'espace public, forcément proche des habitations à Vevey.

Un travail sur le vivre-ensemble est ainsi nécessaire et différentes actions sont déjà en cours :

- le projet Prév'rive de prévention par les pairs, sur différentes thématiques concernant les jeunes, mais aussi le bruit et le *littering*. Cette action est coordonnée avec la Ville de la Tour-de-Peilz, elle se déroule de juin à août les jeudi, vendredi et samedi ;
- l'entretien intensifié pendant l'été de l'espace public par le Service des travaux publics, de l'entretien et des espaces verts ;
- l'opération « *silenzio* » mise en place pendant la période estivale par l'ASR.

Toutes les actrices et acteurs sur l'espace public, dans le cadre de la prévention ciblée lors des manifestations, sont en contact régulier et se coordonnent et échangent sur leurs actions de terrain.

On constate également que, en raison des restrictions et des mesures de distanciation sociale liées à la pandémie, la question de la tolérance au bruit et du vivre-ensemble représente un défi particulièrement important. Une partie de la population a en effet développé un besoin de calme, alors qu'une autre partie a un besoin fort de se retrouver et de se distraire. Néanmoins, la Municipalité se soucie de rappeler aux personnes concernées, leurs droits et obligations et elle privilégie le dialogue tant que cela est possible.

Consciente des enjeux que représente la coexistence des différents besoins et attentes de la population dans le périmètre restreint de notre ville et sur une période de quelques mois, la Municipalité a demandé aux services concernés de réaliser un bilan global des manifestations de l'été. De là, il sera possible de mieux planifier les événements dans le temps et dans l'espace ainsi que de proposer des mesures, notamment en termes de communication et d'accompagnement pour que les manifestations estivales se tiennent dans les meilleures conditions possibles.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 26 septembre 2022.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter

Annexe : Interpellation

Municipale déléguée : Madame Gabriela Kämpf

Interpellation - Festivalocal

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Nous aimerions soulever plusieurs questions liées à l'organisation et la gestion du Festivalocal. Ces questions se basent sur des faits constatés sur place et les différentes remarques exprimées par des habitants du quartier. Elles ne visent pas à dénigrer les fondements du Festivalocal et encore moins l'ensemble des manifestations culturelles, mais les réponses à nos interrogations permettront de vérifier si un problème est bien présent dans l'organisation de ce festival ou s'il s'agit de faits qui ne lui sont pas imputables.

Nos questions sont les suivantes :

1. Est-ce que les différentes directives, autorisations et dispositions données par nos autorités (ASR et Municipalité) ont été respectées ? et en particulierité pour :
 - o L'orientation des scènes permettant une projection de la musique dans la Rue Louis-Meyer et tout le quartier avoisinant ?
 - o Les standards de volume sonore ?
 - o Les horaires ?
 - o Les prescriptions concernant la conservation des arbres ainsi que de la pelouse du jardin du Rivage ?
 - o L'utilisation du domaine publique, de l'espace pour les jeux d'enfants ? et le parking des véhicules le long du quai Maria-Belgia ?
2. Y-a-t-il eu des dénonciations /plaintes liées à l'événement ? Si oui, de quelles natures sont-elles ? Pour comparaison, est-ce que des plaintes ou des dénonciations liées aux autorisations accordées ont été constatés pour Animai, le Vibiscum festival, ou la Fête de la Bière, autres manifestations ayant eu lieu récemment au même endroit que le Festivalocal ou à proximité directe ?

Pour le groupe de Vevey Libre,

Sarah Dohr



Vevey, le 15.06.2022

Pour le PLR
Ambroise Mèan



Pour da.

Pour les Verts Libéraux
F. Vufflen

Pour les Vert.e.s
Amandine Carraz Croquet

Pour l'UDC
Pilloud